DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal : le 30/06/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 13/07/2020

SEANCE DU 6 JUILLET 2020

Délibération n° D-2020-171

Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Agenda d'Accessibilité Programmée - Ajustements

Président:

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2020

Délibération n° D-2020-171

Direction des Finances

Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Agenda d'Accessibilité Programmée - Ajustements

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose:

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D-2015-283 du 14 septembre 2015 approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Niort :

Vu la délibération D-2015-446 du 18 décembre 2015 portant création de l'AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP);

Vu la délibération D-2016-451 du 5 décembre 2016 présentant le premier rapport annuel de l'Ad'AP de la Ville de Niort ;

Vu les délibérations D-2017-3 du 16 janvier 2017, D-2018-171 du 4 juin 2018, D-2019-215 du 17 juin 2019 et D-2019-414 du 25 novembre 2019 portant ajustement de l'AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée ;

Vu la délibération D-2018-494 du 17 décembre 2018 portant modification du patrimoine de l'Agenda d'Accessibilité Programmée ;

En 2019, le périmètre de l'AP/CP a évolué, et des financements complémentaires au titre du PACT CAN II sont à intégrer.

Ainsi, prévue pour une durée de 9 ans, l'autorisation de programme porte désormais sur un montant global de 7 924 379,17 € HT soit 9 509 255,00 € TTC en dépenses et de 108 501,00 € en recettes qu'il est nécessaire de re-séguencer.

Elle permettra de réaliser différents travaux en vue de rendre accessibles des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) de la Ville de Niort.

Depuis 2016, les phases d'études et de travaux se succèdent. Après les travaux réalisés en 2017 et 2018 tels que prévus dans le calendrier préétabli, l'année 2019 confirme cette progression des chantiers. Ils concernent notamment les groupes scolaires (Louis Aragon, Jules Ferry, Emile Zola et Marcel Proust), les équipements sportifs (le boulodrome de Galuchet et le golf), et enfin d'autres bâtiments (Petit théâtre Jean Richard et la Mairie de quartier du Clou Bouchet).

Des financements PACT 2018-2020 seront sollicités auprès de la CAN pour des opérations de mises aux normes dans les groupes scolaires.

La programmation des opérations s'affinant avec le temps, il convient donc de procéder à un ajustement du prévisionnel des crédits de paiement en dépenses et en recettes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'évolution de périmètre de l'autorisation de programme Ad'AP ;

- engager les crédits de paiement selon le nouveau prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de plan		Crédits de Paiement (TTC)								
	en € HT	En € TTC	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses totales	7 924 379,17	9 509 255,00	144 124,60	316 522,70	327 606,83	313 300,88	605 000,00	620 000,00	1 549 020	1 549 020	4 084 659,99
Accessibilité des ERP	7 688 545,83	9 226 255,00	132 175,49	258 253,70	309 645,02	230 143,62	600 000,00	600 000,00	1 530 020	1 530 020	4 035 997,17
Accessibilité des IOP	235 833,33	283 000,00	11 949,11	58 269	17 961,81	83 157,26	5 000	20 000	19 000	19 000	48 662,82
Recettes totales	90 417,50	108 501,00	0	0	0	32 550	75 951	0	0	0	0
PACT CAN II	90 417,50	108 501,00	0	0	0	32 550	75 951	0	0	0	0

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 1
Non participé: 0
Excusé: 0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE